

5. ANNEXES

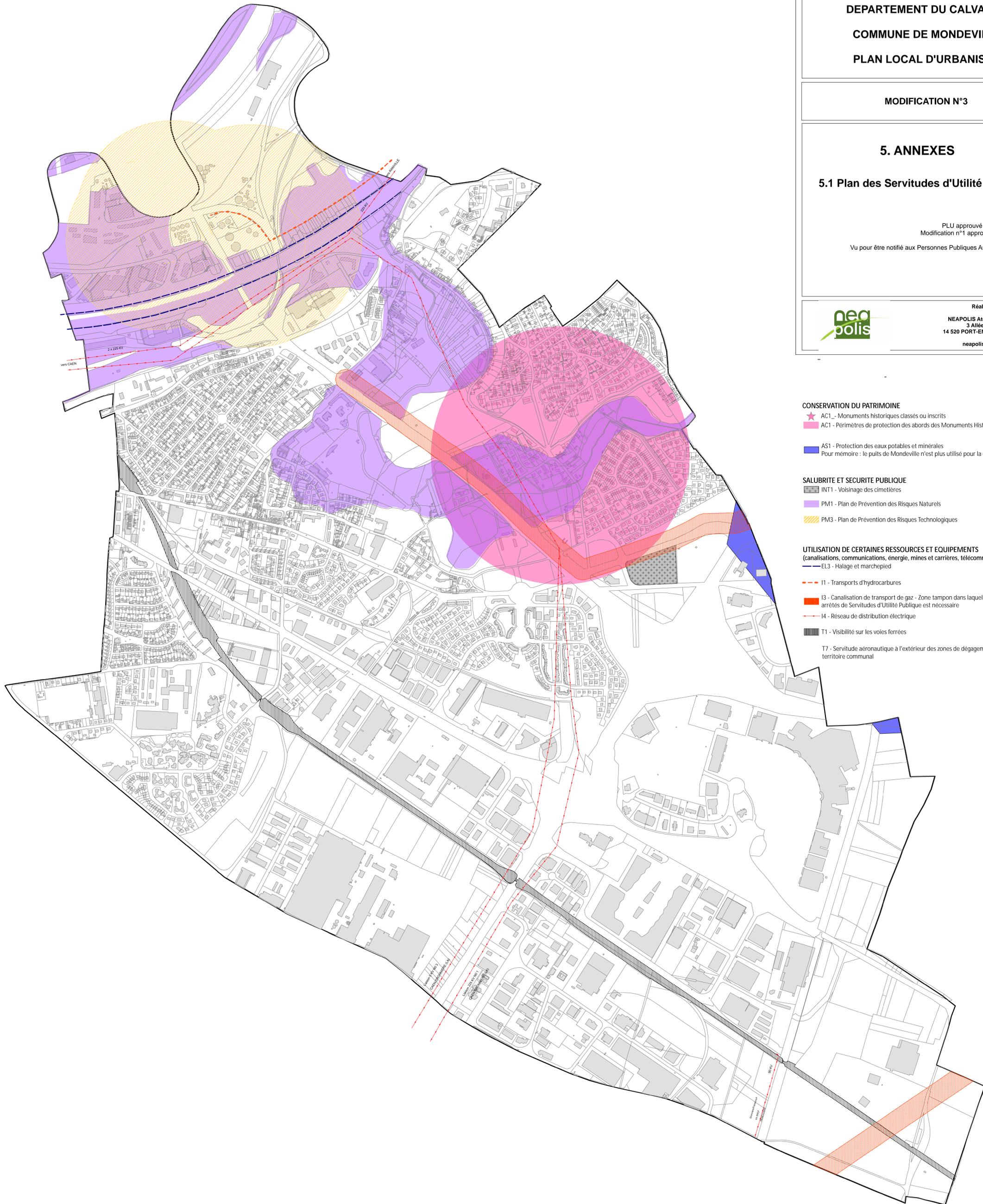
5.1 Plan des Servitudes d'Utilité Publique

PLU approuvé le 7 décembre 2016  
Modification n°1 approuvée le 27 juin 2019

Vu pour être notifié aux Personnes Publiques Associées - Juin 2024



Réalisation :  
NEAPOLIS Atelier d'Urbanisme  
3 Allée du Green  
14 520 PORT-EN-BESSIN HUPPAIN  
neapolis@orange.fr



CONSERVATION DU PATRIMOINE

- ★ AC1\_ - Monuments historiques classés ou inscrits
- AC1 - Périmètres de protection des abords des Monuments Historiques

- AS1 - Protection des eaux potables et minérales  
Pour mémoire : le puits de Mondeville n'est plus utilisé pour la consommation humaine

SALUBRITÉ ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

- INT1 - Voisinage des cimetières
- PM1 - Plan de Prévention des Risques Naturels
- PM3 - Plan de Prévention des Risques Technologiques

UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS  
(canalisations, communications, énergie, mines et carrières, télécommunications)

- EL3 - Halage et marche-pied
- I1 - Transports d'hydrocarbures
- I3 - Canalisation de transport de gaz - Zone tampon dans laquelle la consultation des arrêtés de Servitudes d'Utilité Publique est nécessaire
- I4 - Réseau de distribution électrique
- T1 - Visibilité sur les voies ferrées
- T7 - Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement pour l'ensemble du territoire communal